

Commune de Touvre

Compte-rendu abrégé du Conseil municipal du 19 février 2009

(En application des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- 1) AMENAGEMENT DE SECURITE DU LIEU-DIT « LA MAILLERIE », ETUDE DE L'AVANT PROJET SOMMAIRE.
Le Conseil Municipal valide l'avant projet sommaire et donne l'autorisation à Madame le Maire de déposer des demandes de subvention à tous les partenaires susceptibles d'aider la commune à financer ce projet, et l'autorise à lancer la consultation auprès des entreprises.
- 2) F.D.A.C. 2008 – DOSSIER DE TRAVAUX DE SECURITE SUR LA VOIRIE AU LIEU-DIT « LES VARENNES »
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de relancer une consultation auprès de différentes entreprises, mandate Madame le Maire pour signer l'acte d'engagement qui s'en suivra, et lancer les travaux.
- 3) AIRE DE CAMPING-CARS, AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES
Outre les travaux qui ont été validés lors du conseil municipal du 2/10/2008, le conseil municipal décide de prévoir un aménagement paysager.
Le Conseil Municipal mandate Madame le Maire pour déposer des demandes de subventions.
- 4) LANCEMENT D'UNE CONSULTATION AUPRES DE DIFFERENTS BUREAUX DE CONTROLE POUR LA VERIFICATION DES INSTALLATIONS DE GAZ ET D'ELECTRICITE DES BATIMENTS COMMUNAUX.
Adopté à l'unanimité .
- 5) PERSONNEL COMMUNAL : INSTITUTION DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL. ADOPTE A L'UNANIMITE.
En outre, le conseil municipal accepte la demande de Madame BERGUIN de travailler à 80 % à son retour de congé maternité.
- 6) PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINEE ET D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI
Le Conseil municipal décide :
 - De recruter un Contrat à Durée Déterminée à compter du 01/03/2009 à temps plein, pour 3 mois, renouvelable 1 fois, pour le secrétariat.
 - De recruter un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi, pour 20 heures hebdomadaires, à compter du 15/03/2009 pour l'entretien des bâtiments communaux.
- 7) PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX DE 1^{ÈRE} CLASSE
Madame BORDAS et Monsieur PERROT ayant été admis à leur examen professionnel, ils seront nommés sur un grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} juillet 2009.
- 8) REVALORISATION DU LOYER « 2 PLACE DE L'EGLISE ».
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser le loyer à 167 € mensuel au 1^{er} février 2009.
- 9) PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR UN ENFANT FREQUENTANT UNE C.L.I.S. A SOYAUX POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2007-2008 ; COUT : 394,18 €
- 10) ADHESION AU SERVICE DE SANTE ET DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE.

Les délibérations peuvent être consultées au Secrétariat de la Mairie.

AFFICHÉ À LA MAIRIE, LE 23 février 2009